Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025



CONVENTION MULTIPARTENARIALE

RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT

DE LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE

EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVENANT Nº 1

Entre:

- Le Syndicat Agglobus (Bourges),
- La Ville de Vierzon,
- Chartres métropole,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- La Ville de Nogent le Rotrou,
- > Châteauroux Métropole,
- La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun,
- Le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- La Ville d'Amboise,
- La Communauté d'Agglomération de Blois,
- La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois,
- Orléans Métropole,
- La Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du Loing,
- Le Syndicat mixte de coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL),

d'une part,

Et

La Région Centre-Val de Loire, représentée par Monsieur François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, dont le siège se situe 9, rue Saint Pierre Lentin à Orléans, et dûment habilité par la délibération CPR N° 24-10-10382

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le service de « MaaS (Mobility as a Service) régional JVMalin » à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale (CIM) JVMalin en région Centre-Val de Loire (CPR n°21_07_29_75 du 15 octobre 2021). Ce nouveau service correspond à un portail de vente multi-billettique intégré au calculateur d'itinéraire actuel.

Par ailleurs l'avenant a pour objet de modifier la liste des signataires de la convention CIM JVMalin en intégrant le Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL) créé le 28 mars 2013, en tant que partenaire financier en lieu et place de ses membres que sont la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et Chartres Métropole.

ARTICLE 2 - PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LE SERVICE MAAS

Le déploiement de ce nouveau service de « MaaS régional JVMalin » sera réalisé en plusieurs étapes intégrant progressivement les partenaires qui le souhaitent.

La première étape de déploiement devrait être mise en production en octobre 2025 et concerne les partenaires suivants : le Syndicat des Mobilités de Touraine, le Syndicat Agglobus, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire.

ARTICLE 3: MODIFICATION DE LA CONVENTION AU TITRE DU SERVICE MAAS

Il est ajouté à l'article 2 portant sur les « Objectifs et consistance du système d'information » :

- « L'intégration du service MAAS permet de compléter le CIM JVMalin des fonctionnalités suivantes :
- > Achat de titres mono ou multiopérateurs proposés depuis le calculateur d'itinéraires sur les réseaux des partenaires suivants : REMI pour la Région Centre Val de Loire (ferroviaire et routier), Fil Bleu pour le Syndicat des Mobilités de Touraine, Agglobus pour le Syndicat Agglobus et Bus Horizon pour Châteauroux Métropole ;
- > Outil de statistiques dédié permettant de mesurer l'audience et les impacts du MAAS JVMALIN.»

Ces évolutions sont destinées à permettre, dans le cadre de la première étape de déploiement du service de « MaaS régional JVMalin », la vente de billets sur carte JVMALIN et M ticket des partenaires concernés visés à l'article 2 du présent avenant.

L'intégration des systèmes billettiques des autres partenaires signataires de la convention fera l'objet d'un avenant complémentaire dédié.

L'article 3 portant sur le « périmètre » est complété pour préciser le périmètre des partenaires concernés par l'étape 1 du service MAAS à savoir ceux mentionnés à l'article 2 du présent avenant.

L'article 5 portant sur l' « organisation fonctionnelle » est complété pour préciser qu'une comitologie propre au déploiement du service MAAS JVMalin est mise en place entre les partenaires mentionnés à l'article 2 du présent avenant.

L'article 10 portant sur les « dispositions financières » s'en trouve modifié pour le financement seulement du service MAAS JVMalin en étape 1. Le détail des coûts du service en investissement et fonctionnement est précisé en annexe 1.

Les coûts d'investissement portés pour cette première étape seront imputés uniquement à la Région Centre-Val de Loire et au Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour les réseaux gratuits de Bourges et Châteauroux, le service de MAAS JVMalin va apporter du flux de voyageurs supplémentaires répondant aux enjeux de décarbonisation et d'attractivité du territoire mais ne nécessitera pas la mise en place d'interface avec des systèmes billettique compte tenu de la gratuité de ces réseaux. Aussi seuls des coûts de fonctionnement seront demandés selon les clés de répartition du financement précisées en annexe 1.

Pour l'ensemble des partenaires signataires les dispositions financières liées au fonctionnement annuel et l'évolutivité du dispositif du CIM JVMalin en dehors du MAAS JVMALIN sont inchangées.

<u>ARTICLE 4 - SUBSTITUTION D'UN PARTENAIRE FINANCIER</u>

Le Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectif d'Eure et Loir (SMCTCEL) est ajouté en tant que partenaire financier en lieu et place de ses membres que sont la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et Chartres Métropole.

Le SMCTCEL réglera la totalité des sommes indiquées dans les tableaux de répartition du financement par AOM en lieu et place de Chartres Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux selon les mêmes modalités de paiement que celles précisées à la section 10.04 de la convention partenariale. Compte tenu de la date d'émission des titres de recettes par la Région, la totalité des dépenses au titre de l'année 2024 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et Chartres Métropole seront pris en charge par le SMTCTCEL

ARTICLE 5 - PORTEE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par les partenaires. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président de Châteauroux Métropole,

GII AVEROUS

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Emmanuel DENIS

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président du Syndicat Agglobus,

Jean-Michel GUERINEAU

François BONNEAU

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, La Maire de la Ville de Vierzon,

Corinne OLLIVIER

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président de Chartres métropole,

Jean-Pierre GORGES

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Gérard SOURISSEAU

Fait à le

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Maire de la Ville de Nogent-le-Rotrou,

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun,

François BONNEAU

André LAIGNEL

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois,

François BONNEAU

Christophe DEGRUELLE

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Territoires Vendômois »,

François BONNEAU

Laurent BRILLARD

Le Président du Conseil régional Le Président d'Orléans Métropole, Centre-Val de Loire,

François BONNEAU

Serge GROUARD

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Le Président de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing,

François BONNEAU

Jean-Paul BILLAULT

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Maire de la Ville d'Amboise,

François BONNEAU

Brice RAVIER

Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire,

Le Président du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir,

François BONNEAU

Philippe FOURNIE



Répartition du financement par AOM participants à l'étape 1 du MAAS JVMalin

Annexe 1

<u>Investissement</u>

Décomposition des coûts de l'étape 1	Population (2020)	Part en %	Coût investissement (HT) (1)	Coût investissement (HT) prenant compte du cofinancement prévisionnel FEDER	2024	2025	2026
Région Centre-Val de Loire - Part fixe		60,95	470 976,50	188 390,60	107 127,55	231 610,00	132 238,95
Affectation suivant population							
Région Centre Val de Loire - Population hors AOM	1252917	31,65	244 567,78	97 827,11	55 628,99	120 270,00	68 668,79
Syndicat des Mobilités de Touraine	293035	7,40	57 181,72	22 872,69	13 006,46	28 120,00	16 055,26
Châteauroux Métropole	73310	1	-	-	ı	ı	-
Syndicat Agglobus	111836	-	-	-	-	-	-
Partenaires non concernés par étape 1 du MAAS JVMALIN	827975	-	-	-	-	1	-
TOTAL			772 726,00		175 763,00	380 000,00	216 963,00

⁽¹⁾ Coût total prenant en compte des options pour lesquelles l'opportunité sera à confirmer en COPIL MAAS JVMalin (exemple option de gestion de pièces justificatives dans le MAAS, option de multi validation du M Ticket ...)

Fonctionnement

Décomposition des coûts de l'étape 1	Population (2020)	Part en %	Coût fonctionnement (HT) (2)	Coût fonctionnement (HT) prenant compte du cofinancement prévisionnel FEDER	2024	2025	2026
Région Centre-Val de Loire - Part fixe		56,27	85 735,14	34 294,06	980,70	29 920,82	54 833,61
Affectation suivant population							
Région Centre Val de Loire - Population hors AOM	1252917	31,65	48 223,16	19 289,26	551,61	16 829,47	30 842,08
Syndicat des Mobilités de Touraine	293035	7,40	11 274,92	4 509,97	128,97	3 934,85	7 211,10
Châteauroux Métropole	73310	1,85	2 818,73	1 127,49	32,24	983,71	1 802,78
Syndicat Agglobus	111836	2,83	4 311,90	1 724,76	49,32	1 504,81	2 757,76
Partenaires non concernés par étape 1 du MAAS JVMALIN	827975	-		-			
TOTAL			152 363,85		1 742,85	53 173,67	97 447,33

⁽²⁾ Coût prévisionnel avec une part variable en fonction du nombre d'achats simples et multi opérateurs réalisés sur le MAAS JVMALIN